

Dans le contexte actuel inédit du Coronavirus (COVID-19), et conformément aux possibilités offertes par les ordonnances gouvernementales parues en mars 2020, notamment à l'article 4 de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, il a été décidé conjointement par la Société de Gestion et les Présidents respectifs des Conseils de Surveillance que :

**Les Assemblées Générales
des SCPI Elysées Pierre et Elysées Résidence 5
se tiendront à huis clos,
hors la présence physique des actionnaires.**

Le bureau et le Commissaire aux Comptes seront présents par tout moyen.

Le bureau sera composé du Président de l'Assemblée Générale, du Président du Conseil de Surveillance et d'un membre du Conseil de Surveillance qui assurera le rôle de scrutateur ainsi que du secrétaire de séance.

Nous vous invitons à nous retourner le bulletin de vote qui vous est adressé avec la convocation.

Pour toutes informations complémentaires : [Contactez-nous](#)